



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 JUIN 2018 -

DÉCISION N° 18 - 07 - 048

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2018 s'est réuni le mardi 26 juin 2018 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 2 : La proposition de convention relative à l'affectation d'un détachement de sapeurs-pompiers lors du meeting aérien de Roanne-Renaison - édition 2018.

Le SDIS est sollicité biennalement par le comité d'organisation des manifestations aériennes « Inter club aéronautique roannais » afin d'assurer le service de sécurité lors du meeting aérien international. Cette année, le meeting aérien se déroulera les 22 et 23 septembre 2018.

Pour rappel, depuis 2003, le service met à disposition des détachements de sapeurs-pompiers auprès d'associations en contrepartie du remboursement de la prestation calculé au coût réel. En effet, s'agissant de missions non obligatoires, les tarifs de l'intervention sont calculés en fonction des coûts relatifs aux moyens en personnels et en matériels.

Jusqu'alors cette facturation était établie en référence à une décision du bureau en date du 22 juin 2004 définissant les coûts horaires de personnel et de matériel. Ces derniers étaient ajustés chaque année en référence à l'inflation et à l'évolution du point d'indice.

Lors de sa séance du 22 mars 2018, le conseil d'administration a procédé à une actualisation pour 2018 et a ainsi défini les coûts horaires facturés pour les interventions non obligatoires qui serviront désormais de base de calcul à la tarification des interventions de la manière suivante :

1 - Coût horaire de mobilisation de personnels :

- ✓ Homme de rang : 31,20 €
- ✓ Sous officier : 33,71 €
- ✓ Officier : 40,43 €

2 - Coût horaire de mobilisation de véhicules :

- ✓ Coût pour une journée (de 4 à 8 heures minimum) : 90 €.
- ✓ Coût pour une demi-journée (4 heures) : 50 €.
- ✓ Coût horaire : 15 €.

Ainsi, pour l'édition 2018, et en application des tarifs présentés ci-dessus, le montant de la prestation s'établirait à 3814, 44 €.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet de renouvellement de la convention relative à l'affectation d'un détachement de sapeurs-pompiers lors du meeting aérien de Roanne-Renaison - édition 2018 et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT